

**École nationale
des pompiers**

Québec



PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021-2022



AVANT-PROPOS

La Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 ayant été prolongée d'un an (décret 512-2021 adopté le 31 mars 2021), le Plan d'action de développement durable 2021-2022 de l'École nationale des pompiers du Québec en est un de transition. Il vise à contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie et à l'atteinte de certains de ses objectifs. Il répond ainsi aux exigences de la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, c. D-8.1.1) qui demande aux ministères et organismes y assujettis d'indiquer, dans un document public, les objectifs retenus et les actions qu'ils comptent réaliser pour les atteindre.

Les engagements qui se trouvent dans ce document répondent aux orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, des décrets 512-2021 et 626-2022.

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

Instituée en vertu de l'article 49 de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, chapitre S-3.4), L'École est une personne morale, mandataire du gouvernement du Québec, sanctionnée le 16 septembre 2000 en vertu de la Loi sur la sécurité incendie.

Mission

L'École a pour mission de veiller à la pertinence, à la qualité et à la cohérence de la formation professionnelle qualifiante des pompiers et des autres membres du personnel municipal travaillant en sécurité incendie.

Valeurs

- La rigueur;
- La disponibilité;
- Le professionnalisme.

ORIENTATION 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

ACTION 1 <i>Prioriser les acquisitions responsables</i>
Indicateur : ➤ Mise en place d'une méthodologie pour mesurer les acquisitions responsables effectuées
Cible : Procédure mise en place d'ici le 30 juin 2022

ACTION 2 <i>Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la mobilité durable auprès des employés</i>
Indicateur : Nombre d'activités d'information, de sensibilisation ou d'éducation offertes aux employés
Cible : Deux activités d'ici le 30 juin 2022

ACTION 3 <i>Inventorier les installations disponibles pour effectuer la récupération multimatières (recyclable, organique, etc.)</i>
Indicateur : Production d'un inventaire des installations disponibles
Cible : Inventaire réalisé

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.4

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

ACTION 4 <i>Évaluer la durabilité des actions structurantes</i>
Indicateur : Proportion des actions structurantes évaluées
Cible : 100 %

ORIENTATION 2

Améliorer par la prévention la santé de la population

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

ACTION 5 <i>Promouvoir les journées de la culture</i>
Indicateur : Nombre d'employés ayant reçu l'information relative aux Journées de la culture
Cible : 100 % des employés au 30 juin 2022

ANNEXE 1

MOTIFS À L'ÉGARD DES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE QUI N'ONT PAS ÉTÉ RETENUS POUR LE PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2020 DE L'ÉCOLE

En vertu de sa mission et des ressources dont elle dispose, l'École ne possède pas d'expertise lui permettant de contribuer efficacement à l'atteinte des objectifs gouvernementaux suivants :

1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales

1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie

2.1 Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables

2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec

2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable

2.4 Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable

2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables

3.1 Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité

3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société

4.1 Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables

4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

4.3 Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés

- 5.1** Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie

- 6.1** Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire

- 6.2** Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires

- 6.3** Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités

- 6.4** Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels

- 7.1** Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables

- 7.2** Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES

- 8.1** Améliorer l'efficacité énergétique

- 8.2** Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise

- 8.3** Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES